



**ECOFI OPTIM VARIANCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 mars 2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 mars 2025**

**ECOFI OPTIM VARIANCE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
ECOFI INVESTISSEMENTS  
22-28 rue Joubert  
75009 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ECOFI OPTIM VARIANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## ECOFI OPTIM VARIANCE

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**ECOFI OPTIM VARIANCE**

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## ECOFI OPTIM VARIANCE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>10 330 645,93</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	10 330 645,93
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)</b>	<b>813 548,40</b>
OPCVM	813 548,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>29 800,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>11 173 994,33</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>55 799,94</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>26 719,83</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>82 519,77</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>11 256 514,10</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	10 496 815,13
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	717 702,93
<b>Capitaux propres I</b>	<b>11 214 518,06</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>11 214 518,06</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>29 800,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>29 800,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12 196,04
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>12 196,04</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>11 256 514,10</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	315 197,66
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	3 623,74
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>318 821,40</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-601,31
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-601,31</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>318 220,09</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-139 438,74
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-139 438,74</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>178 781,35</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-14 967,41</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>163 813,94</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	800 026,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-81 196,64
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>718 830,26</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-53 706,89</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>665 123,37</b>

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-178 069,98
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-178 069,98</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>66 835,60</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-111 234,38</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>717 702,93</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

L'OPC a pour objectif de réaliser, sur l'horizon de placement recommandé (5 ans) et selon une approche ISR, une performance équivalente à celle de l'indice FCI EMU 50, avec une volatilité annualisée inférieure à 80% de celle de cet indice.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>41 725 370,08</b>	<b>34 386 999,86</b>	<b>25 694 715,95</b>	<b>11 399 305,40</b>	<b>11 214 518,06</b>
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE C en EUR</b>					
Actif net	41 708 573,48	34 368 379,23	25 677 643,67	11 380 303,93	11 177 086,59
Nombre de titres	2 124,947	1 663,579	1 287,103	526,491	483,997
Valeur liquidative unitaire	19 628,05	20 659,30	19 949,95	21 615,38	23 093,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1 124,08	892,13	-911,77	640,50	1 369,64
Capitalisation unitaire sur revenu	83,73	680,68	289,80	354,81	337,33
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE E en EUR</b>					
Actif net	16 796,60	18 620,63	17 072,28	19 001,47	37 431,47
Nombre de titres	147,814	155,686	147,816	151,835	279,962
Valeur liquidative unitaire	113,63	119,60	115,49	125,14	133,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,50	5,37	-5,27	3,69	7,92
Capitalisation unitaire sur revenu	0,48	3,72	1,67	2,06	1,95

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. Le FIA valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## **Instruments financiers**

- Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.
- Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé). Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
  - la cotation d'un contributeur,
  - une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
  - un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un *spread* (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.
- Instruments du marché monétaire :
  - Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;
  - Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.
- Valeurs mobilières non cotées : les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## **Parts ou actions d'OPC**

- Les parts ou actions d'OPC éligibles sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

**Contrats financiers** (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier :

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en *mark-to-model* ou en *mark-to-market* à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## **Engagement hors bilan**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à la valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour le montant équivalent.

## **Dépôts**

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## **Devises**

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

## Frais de gestion

### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, délégué comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	Part C	1,25%
		Part E	1,25%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif Net	Appliqués à toutes les parts	Non Significatifs
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif Net	Part C, Part E	Néant

\* Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

**Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.**

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part ECOFI OPTIM VARIANCE E	Capitalisation	Capitalisation
Part ECOFI OPTIM VARIANCE C	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>11 399 305,40</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 475 859,55
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 380 188,52
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	178 781,35
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	718 830,26
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-178 069,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>11 214 518,06</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	111,024	2 460 070,13
Parts rachetées durant l'exercice	-153,518	-3 380 188,52
Solde net des souscriptions/rachats	-42,494	-920 118,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	483,997	
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	128,127	15 789,42
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	128,127	15 789,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	279,962	

### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ECOFI OPTIM VARIANCE C FR0011161207	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 177 086,59	483,997	23 093,29
ECOFI OPTIM VARIANCE E FR0013252046	Capitalisation	Capitalisation	EUR	37 431,47	279,962	133,70

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ALLEMAGNE	Pays 2 FRANCE	Pays 3 ITALIE	Pays 4 ESPAGNE	Pays 5 PAYS-BAS
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	10 330,65	2 544,74	2 469,42	1 980,51	1 221,68	841,61
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	778,35	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>11 109,00</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26,72	0,00	0,00	0,00	26,72
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26,72</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	]3 - 6 mois]	]6 - 12 mois]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>26,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
<b>Créances</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	54 432,50
	Coupons et dividendes en espèces	1 367,44
<b>Total des créances</b>		<b>55 799,94</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	12 196,04
<b>Total des dettes</b>		<b>12 196,04</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>43 603,90</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	139 011,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	427,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### D4. Autres informations

##### D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

##### D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			813 548,40
Instruments financiers à terme	FR0000293698	ECOFI TRESORERIE I	813 548,40
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>813 548,40</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>163 813,94</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>163 813,94</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>163 813,94</b>

### Part ECOFI OPTIM VARIANCE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>163 267,17</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>163 267,17</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>163 267,17</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	163 267,17
<b>Total</b>	<b>163 267,17</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part ECOFI OPTIM VARIANCE E**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets</b>	<b>31/03/2025</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>546,77</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>546,77</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>546,77</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	546,77
<b>Total</b>	<b>546,77</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>665 123,37</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>665 123,37</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>665 123,37</b>

### Part ECOFI OPTIM VARIANCE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>662 903,29</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>662 903,29</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>662 903,29</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	662 903,29
<b>Total</b>	<b>662 903,29</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part ECOFI OPTIM VARIANCE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 220,08</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 220,08</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 220,08</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 220,08
<b>Total</b>	<b>2 220,08</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>10 330 645,93</b>	<b>92,12</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>10 330 645,93</b>	<b>92,12</b>
<b>Assurance</b>			<b>815 891,97</b>	<b>7,28</b>
ALLIANZ SE-REG	EUR	528	185 908,80	1,66
COFACE SA	EUR	12 103	214 102,07	1,91
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	193	112 403,20	1,00
UNIQA INSURANCE GROUP AG	EUR	17 619	172 666,20	1,54
VIENNA INSURANCE GROUP AG	EUR	3 218	130 811,70	1,17
<b>Automobiles</b>			<b>157 776,30</b>	<b>1,41</b>
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	2 157	80 067,84	0,72
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	1 434	77 708,46	0,69
<b>Banques commerciales</b>			<b>1 838 153,64</b>	<b>16,38</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	8 371	105 014,20	0,94
BANKINTER SA	EUR	37 358	382 732,71	3,41
BNP PARIBAS	EUR	846	65 065,86	0,58
BPER BANCA SPA	EUR	9 291	66 988,11	0,60
DEUTSCHE BANK AG	EUR	18 689	407 793,98	3,64
INTESA SANPAOLO	EUR	30 969	146 607,25	1,31
KBC GROUP NV	EUR	4 959	416 556,00	3,69
UNICREDIT SPA	EUR	4 801	247 395,53	2,21
<b>Composants automobiles</b>			<b>404 604,20</b>	<b>3,61</b>
FERRARI NV	EUR	787	308 661,40	2,75
PIRELLI & C SPA	EUR	17 527	95 942,80	0,86
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>204 059,70</b>	<b>1,82</b>
SIEMENS AG-REG	EUR	963	204 059,70	1,82
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>178 342,56</b>	<b>1,59</b>
Webuild S.p.A.	EUR	56 295	178 342,56	1,59
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>69 669,60</b>	<b>0,62</b>
REPLY SPA	EUR	462	69 669,60	0,62
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>64 419,25</b>	<b>0,57</b>
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	1 405	64 419,25	0,57
<b>Electricité</b>			<b>136 701,00</b>	<b>1,22</b>
IBERDROLA SA	EUR	9 150	136 701,00	1,22
<b>Equipements de communication</b>			<b>135 539,36</b>	<b>1,21</b>
NOKIA OYJ	EUR	28 004	135 539,36	1,21
<b>Equipements électriques</b>			<b>166 058,77</b>	<b>1,48</b>
PRYSMIAN SPA	EUR	707	35 604,52	0,32
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	619	130 454,25	1,16
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>468 408,80</b>	<b>4,18</b>
BIOMERIEUX	EUR	1 859	212 297,80	1,89
ESSILORLUXOTTICA	EUR	965	256 111,00	2,29

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>48 231,04</b>	<b>0,43</b>
LEGRAND SA	EUR	496	48 231,04	0,43
<b>Gaz</b>			<b>354 556,33</b>	<b>3,16</b>
ENAGAS SA	EUR	5 115	68 131,80	0,61
SNAM	EUR	59 734	286 424,53	2,55
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>68 034,85</b>	<b>0,61</b>
PROSUS NV	EUR	1 598	68 034,85	0,61
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>232 015,50</b>	<b>2,07</b>
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 291	232 015,50	2,07
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>167 988,96</b>	<b>1,50</b>
AIRBUS SE	EUR	1 032	167 988,96	1,50
<b>Logiciels</b>			<b>1 054 605,56</b>	<b>9,40</b>
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	2 689	283 958,40	2,53
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	8 464	295 732,16	2,63
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	768	107 750,40	0,96
NEMETSCHEK SE	EUR	815	87 042,00	0,78
SAP SE	EUR	972	237 556,80	2,12
VINCI SA	EUR	366	42 565,80	0,38
<b>Machines</b>			<b>150 416,56</b>	<b>1,34</b>
KONECRANES OYJ	EUR	1 275	74 970,00	0,67
KONE OYJ-B	EUR	1 484	75 446,56	0,67
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>651 389,99</b>	<b>5,81</b>
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	19 260	372 873,60	3,32
BANCO SANTANDER SA	EUR	16 780	103 968,88	0,93
FINECOBANK SPA	EUR	5 032	91 557,24	0,82
NORDEA BANK ABP	EUR	7 051	82 990,27	0,74
<b>Media</b>			<b>32 961,20</b>	<b>0,29</b>
PUBLICIS GROUPE	EUR	380	32 961,20	0,29
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>112 439,88</b>	<b>1,00</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	642	112 439,88	1,00
<b>Produits alimentaires</b>			<b>195 000,84</b>	<b>1,74</b>
DANONE	EUR	936	66 306,24	0,59
VISCOFAN SA	EUR	2 014	128 694,60	1,15
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>127 540,20</b>	<b>1,14</b>
L'OREAL	EUR	372	127 540,20	1,14
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>643 557,60</b>	<b>5,74</b>
COVESTRO AG	EUR	1 143	67 208,40	0,60
COVESTRO AG-TEND	EUR	4 802	285 238,80	2,54
IPSEN	EUR	2 736	291 110,40	2,60
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>254 994,95</b>	<b>2,27</b>
ASML HOLDING NV	EUR	330	199 980,00	1,78
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	1 810	55 014,95	0,49
<b>Services aux collectivités</b>			<b>169 354,50</b>	<b>1,51</b>
ACEA SPA	EUR	8 890	169 354,50	1,51

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Services aux entreprises</b>			<b>182 604,20</b>	<b>1,63</b>
SOCIETE BIC SA	EUR	2 917	182 604,20	1,63
<b>Services aux professionnels</b>			<b>32 729,40</b>	<b>0,29</b>
WOLTERS KLUWER	EUR	228	32 729,40	0,29
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>165 624,80</b>	<b>1,48</b>
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	4 840	165 624,80	1,48
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>469 415,62</b>	<b>4,19</b>
BREDERODE SA	EUR	684	75 376,80	0,67
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 050	285 705,00	2,55
MANDATUM OYJ	EUR	19 373	108 333,82	0,97
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>577 558,80</b>	<b>5,15</b>
ADIDAS AG	EUR	1 354	293 411,80	2,62
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	102	53 805,00	0,48
HERMES INTERNATIONAL	EUR	41	98 851,00	0,88
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	230	131 491,00	1,17
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>813 548,40</b>	<b>7,25</b>
<b>OPCVM</b>			<b>813 548,40</b>	<b>7,25</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>813 548,40</b>	<b>7,25</b>
ECOFI TRESORERIE I	EUR	70	813 548,40	7,25
<b>Total</b>			<b>11 144 194,33</b>	<b>99,37</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
EURO STOXX 50 0625	15	0,00	-29 800,00	778 350,00
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>-29 800,00</b>	<b>778 350,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>-29 800,00</b>	<b>778 350,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 144 194,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-29 800,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	112 319,77
Autres passifs (-)	-12 196,04
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>11 214 518,06</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ECOFI OPTIM VARIANCE C	EUR	483,997	23 093,29
Part ECOFI OPTIM VARIANCE E	EUR	279,962	133,70

# ECOFI OPTIM VARIANCE

**COMPTES ANNUELS**

**28/03/2024**

## BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>11 090 736,25</b>	<b>24 995 172,03</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>9 994 668,33</b>	<b>23 070 009,23</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 994 668,33	23 070 009,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 076 617,92</b>	<b>1 812 862,80</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 076 617,92	1 812 862,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>19 450,00</b>	<b>112 300,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 450,00	112 300,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>97 116,49</b>	<b>160 003,18</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	97 116,49	160 003,18
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>238 179,74</b>	<b>694 116,66</b>
Liquidités	238 179,74	694 116,66
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 426 032,48</b>	<b>25 849 291,87</b>

## BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 874 405,51	26 495 799,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	337 778,85	-1 174 334,69
Résultat de l'exercice (a,b)	187 121,04	373 251,11
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>11 399 305,40</b>	<b>25 694 715,95</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>15 990,00</b>	<b>127 200,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	15 990,00	127 200,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	15 990,00	127 200,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>10 737,08</b>	<b>27 375,92</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 737,08	27 375,92
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 426 032,48</b>	<b>25 849 291,87</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
ISE_/0423/P3375.0	0,00	155 341,80
ISE_/0523/C4500.0	0,00	765 835,07
EURO STOXX 50 04/2024 PUT 3950	38 633,99	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0624	1 311 700,00	0,00
EURO STOXX 50 0623	0,00	1 704 400,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 720,95	5 691,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	451 659,32	892 520,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>466 380,27</b>	<b>898 212,39</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 546,80
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 546,80</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>466 380,27</b>	<b>895 665,59</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	158 579,22	371 788,37
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>307 801,05</b>	<b>523 877,22</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-120 680,01	-150 626,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>187 121,04</b>	<b>373 251,11</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. Le FIA valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Instruments financiers

- Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

- Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un *spread* (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

- Instruments du marché monétaire :

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Valeurs mobilières non cotées : les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## **Parts ou actions d'OPC**

- Les parts ou actions d'OPC éligibles sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

**Contrats financiers** (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier :

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en *mark-to-model* ou en *mark-to-market* à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## **Engagement hors bilan**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à la valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour le montant équivalent.

## **Dépôts**

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## **Devises**

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net et sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Le taux maximum de frais de gestion fixes appliqué sur la base de l'actif net s'élève à 1,25% TTC pour les parts C et E

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part E	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>25 694 715,95</b>	<b>34 386 999,86</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 311 042,76	20 419 402,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 651 869,08	-27 212 316,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 950 460,38	5 312 879,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 351 039,32	-5 566 026,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	404 144,00	1 099 891,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-394 876,00	-2 143 258,00
Frais de transactions	-101 546,22	-160 582,52
Différences de change	0,00	5,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	295 099,88	-1 321 224,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	945 548,78	650 448,90
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-650 448,90	-1 971 673,72
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-64 628,00	355 066,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 890,00	79 518,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-79 518,00	275 548,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	307 801,05	523 877,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	2,86
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>11 399 305,40</b>	<b>25 694 715,95</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	38 633,99	0,34
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	38 633,99	0,34
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	1 311 700,00	11,51
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 311 700,00	11,51

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 179,74	2,09
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	238 179,74	2,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	91 154,90
	Coupons et dividendes en espèces	5 961,59
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>97 116,49</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	10 737,08
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>10 737,08</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>86 379,41</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE Part C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	64,030	1 295 833,40
Parts rachetées durant l'exercice	-824,642	-16 636 223,93
Solde net des souscriptions/rachats	-760,612	-15 340 390,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	526,491	
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE Part E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	139,019	15 209,36
Parts rachetées durant l'exercice	-135,000	-15 645,15
Solde net des souscriptions/rachats	4,019	-435,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	151,835	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE Part C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part ECOFI OPTIM VARIANCE Part E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	158 471,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	107,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 076 617,92
Instruments financiers à terme	FR0000293698	ECOFI TRESORERIE PART I	1 076 617,92
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 076 617,92</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	187 121,04	373 251,11
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>187 121,04</b>	<b>373 251,11</b>

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	186 807,45	373 003,05
<b>Total</b>	<b>186 807,45</b>	<b>373 003,05</b>

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	313,59	248,06
<b>Total</b>	<b>313,59</b>	<b>248,06</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	337 778,85	-1 174 334,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>337 778,85</b>	<b>-1 174 334,69</b>

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	337 218,43	-1 173 554,41
<b>Total</b>	<b>337 218,43</b>	<b>-1 173 554,41</b>

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	560,42	-780,28
<b>Total</b>	<b>560,42</b>	<b>-780,28</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>36 316 858,67</b>	<b>41 725 370,08</b>	<b>34 386 999,86</b>	<b>25 694 715,95</b>	<b>11 399 305,40</b>
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part C en EUR</b>					
Actif net	36 298 277,22	41 708 573,48	34 368 379,23	25 677 643,67	11 380 303,93
Nombre de titres	2 225,847	2 124,947	1 663,579	1 287,103	526,491
Valeur liquidative unitaire	16 307,62	19 628,05	20 659,30	19 949,95	21 615,38
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	380,46	1 124,08	892,13	-911,77	640,50
Capitalisation unitaire sur résultat	176,37	83,73	680,68	289,80	354,81
<b>Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part E en EUR</b>					
Actif net	18 581,45	16 796,60	18 620,63	17 072,28	19 001,47
Nombre de titres	196,816	147,814	155,686	147,816	151,835
Valeur liquidative unitaire	94,41	113,63	119,60	115,49	125,14
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	2,20	6,50	5,37	-5,27	3,69
Capitalisation unitaire sur résultat	1,02	0,48	3,72	1,67	2,06

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AIXTRON SE	EUR	1 728	42 336,00	0,37
ALLIANZ SE-REG	EUR	698	193 904,40	1,70
BEIERSDORF AG	EUR	588	79 350,60	0,70
CONTINENTAL AG	EUR	3 915	261 913,50	2,31
CTS EVENTIM AG	EUR	2 016	166 219,20	1,46
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	8 460	397 281,60	3,48
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	196	37 171,40	0,32
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	1 698	67 775,67	0,60
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	6 891	155 047,50	1,36
FRAPORT AG	EUR	1 521	74 316,06	0,65
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	1 770	131 865,00	1,16
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	596	43 990,76	0,39
METRO WHOLESALE & FOOD SPECI	EUR	7 986	40 289,37	0,35
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	702	317 514,60	2,79
NEMETSCHKE	EUR	1 405	128 866,60	1,13
SAP SE	EUR	1 557	280 976,22	2,46
SIEMENS AG-REG	EUR	917	162 272,32	1,42
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 581 090,80</b>	<b>22,65</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ANDRITZ AG	EUR	2 331	134 731,80	1,18
BAWAG GROUP AG	EUR	2 751	161 483,70	1,42
ERSTE GROUP BANK	EUR	5 110	211 043,00	1,85
WIENERBERGER AG	EUR	1 836	61 983,36	0,54
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>569 241,86</b>	<b>4,99</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	1 317	74 357,82	0,66
GALAPAGOS GENOMICS	EUR	4 056	119 976,48	1,05
KBC GROUPE	EUR	3 180	220 755,60	1,94
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>415 089,90</b>	<b>3,65</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	11 095	122 488,80	1,07
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	11 219	50 726,71	0,44
IBERDROLA SA	EUR	6 570	75 522,15	0,66
INDITEX	EUR	1 518	70 845,06	0,62
VIDRALA S.A.	EUR	892	85 810,40	0,76
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>405 393,12</b>	<b>3,55</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONECRANES SHS	EUR	3 336	160 494,96	1,41
KONE OY B NEW	EUR	2 562	110 524,68	0,97
NORDEA BANK ABP	EUR	5 074	53 124,78	0,47
SAMPO PLC	EUR	3 533	139 606,50	1,22
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>463 750,92</b>	<b>4,07</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR	EUR	7 226	312 885,80	2,75

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AEROPORTS DE PARIS	EUR	498	63 295,80	0,55
AIR LIQUIDE	EUR	458	88 320,72	0,78
ARKEMA	EUR	1 632	159 185,28	1,40
AXA	EUR	1 246	43 379,49	0,38
CAPGEMINI SE	EUR	798	170 213,40	1,49
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	81	62 896,50	0,56
CREDIT AGRICOLE	EUR	5 444	75 214,30	0,66
DANONE	EUR	4 012	240 278,68	2,11
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 022	214 313,40	1,88
HERMES INTERNATIONAL	EUR	50	118 300,00	1,03
IMERYS EX IMETAL	EUR	1 869	59 023,02	0,51
JCDECAUX SE	EUR	3 498	62 964,00	0,55
KERING	EUR	96	35 169,60	0,31
L'OREAL	EUR	187	82 027,55	0,72
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	174	145 063,80	1,27
PERNOD RICARD	EUR	384	57 580,80	0,50
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	2 765	279 403,25	2,45
SAFRAN SA	EUR	321	67 426,05	0,59
SAINT-GOBAIN	EUR	1 552	111 635,36	0,99
SANOFI	EUR	658	59 851,68	0,52
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	917	192 249,05	1,69
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	402	31 950,96	0,28
SOPRA STERIA	EUR	282	63 280,80	0,56
THALES	EUR	1 144	180 809,20	1,59
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	1 148	22 391,74	0,20
VINCI SA	EUR	676	80 281,76	0,70
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 079 391,99</b>	<b>27,02</b>
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	5 754	134 988,84	1,18
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	11 352	47 678,40	0,41
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	11 352	49 721,76	0,44
BANCO BPM SPA	EUR	20 345	125 487,96	1,10
BUZZI UNICEM ORD.	EUR	7 194	261 861,60	2,30
FERRARI NV	EUR	728	294 112,00	2,58
HERA SPA	EUR	25 496	83 269,94	0,73
INTESA SANPAOLO	EUR	49 567	166 693,82	1,47
MEDIOBANCA SPA	EUR	6 844	94 515,64	0,83
UNICREDIT SPA	EUR	4 704	165 463,20	1,45
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 423 793,16</b>	<b>12,49</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
INPOST SA	EUR	1 383	19 756,16	0,17
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>19 756,16</b>	<b>0,17</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	27	42 336,00	0,37
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	35	19 806,50	0,17
ASML HOLDING NV	EUR	173	154 350,60	1,36
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	125	17 737,50	0,16
HEINEKEN	EUR	1 808	161 526,72	1,42

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV	EUR	3 571	54 443,47	0,48
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	1 492	41 358,24	0,36
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	4 719	131 565,72	1,15
WOLTERS KLUWER	EUR	1 290	187 308,00	1,64
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>810 432,75</b>	<b>7,11</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	9 306	62 303,67	0,54
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>62 303,67</b>	<b>0,54</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	1 560	164 424,00	1,44
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>164 424,00</b>	<b>1,44</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>9 994 668,33</b>	<b>87,68</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>9 994 668,33</b>	<b>87,68</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ECOFI TRESORERIE PART I	EUR	96	1 076 617,92	9,44
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 076 617,92</b>	<b>9,44</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 076 617,92</b>	<b>9,44</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 076 617,92</b>	<b>9,44</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0624	EUR	26	17 550,00	0,15
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>17 550,00</b>	<b>0,15</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>17 550,00</b>	<b>0,15</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
EURO STOXX 50 04/2024 PUT 3950	EUR	190	1 900,00	0,02
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>1 900,00</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>1 900,00</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>19 450,00</b>	<b>0,17</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-15 990	-15 990,00	-0,14
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-15 990,00</b>	<b>-0,14</b>
<b>Créances</b>			<b>97 116,49</b>	<b>0,85</b>
<b>Dettes</b>			<b>-10 737,08</b>	<b>-0,09</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>238 179,74</b>	<b>2,09</b>
<b>Actif net</b>			<b>11 399 305,40</b>	<b>100,00</b>

Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part E	EUR	151,835	125,14
Parts ECOFI OPTIM VARIANCE Part C	EUR	526,491	21 615,38

# RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 31 mars 2025

**ECOFI OPTIM VARIANCE**

12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex

**Société de gestion par délégation :**

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

**Dépositaire :**

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 MONTRouGE

**Code I.S.I.N. des parts :**

Libellé	Code ISIN
C	FR0011161207
E	FR0013252046

**Classification :**

Actions des pays de la zone Euro.

**Affectation des sommes distribuables (revenu net et plus-values) :**

Libellé	Code ISIN	Affectation du revenu net	Affectation des plus-values
C	FR0011161207	Capitalisation	Capitalisation
E	FR0013252046	Capitalisation	Capitalisation

**Objectif de gestion**

L'OPC a pour objectif de réaliser, sur l'horizon de placement recommandé (5 ans) et selon une approche ISR, une performance équivalente à celle de l'indice FCI EMU 50, avec une volatilité annualisée inférieure à 80% de celle de cet indice.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

**Indicateur de référence**

L'indicateur de référence de l'OPC est le suivant : FCI EMU 50.

La gestion financière de l'OPC ne vise pas à répliquer cet indice, l'OPC n'étant ni indiciel ni à référence indicielle. Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement de l'OPC mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans l'OPC.

L'indice FCI EMU 50 est un indice actions. Il mesure la performance du marché de la zone Euro des grandes et moyennes capitalisations sur la base d'un panier de 50 émetteurs.

Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Fair Cost Index (FCI).

Le code Bloomberg est : FCIEMU5N. L'indice est disponible sur le site : <https://faircostindex.fr/>. L'administrateur FCI est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## Stratégie d'investissement

L'univers d'investissement est celui des titres d'émetteurs publics, souverains, parapublics et privés européens et/ou internationaux faisant partie du périmètre d'analyse ESG de MSCI ESG Research.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

### Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

### Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

### Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes.

Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet : <https://www.ecofi.fr/telecharger/pub/2254/code-de-transparence>.

Au sein de cet univers d'investissement, la stratégie d'investissement est discrétionnaire et vise à construire un portefeuille ayant pour univers d'investissement des actions de la zone Euro et respectant le processus ISR. Il est constitué de deux poches aux pondérations variables dans le temps et sans effet de levier :

- une première poche qui vise à répliquer au mieux l'indice FCI EMU 50 (FCIEMU5N) en respectant le processus ISR,
- et une seconde poche de type « minimum variance » qui vise à obtenir un investissement dont le risque de marché global, mesuré par la volatilité et la corrélation aux marchés actions de la zone Euro, est plus faible que celui du marché. La construction de cette poche est réalisée par :
  - une analyse quantitative de l'univers d'investissement en vue de minimiser la volatilité globale de cette seconde poche : une sélection des valeurs essentiellement fondée sur des critères de risques tels que la volatilité de chaque action et la corrélation de chaque action par rapport aux autres actions. Plus les critères de risque d'une valeur sont faibles, plus ses chances d'être sélectionnée au sein de cette seconde poche sont importantes ;
  - une pondération des valeurs constituant cette seconde poche en fonction de la liquidité des valeurs. Le poids de chaque valeur est limité de façon à ce que les positions puissent être cédées en une séance de bourse. La liquidité d'une valeur est mesurée par le montant moyen des échanges des derniers jours et doit être suffisante.

La répartition entre la première poche construite pour répliquer au mieux l'indice FCI EMU 50 et la seconde poche construite selon une stratégie dite « minimum variance » décrite ci-dessus et visant principalement à amortir les mouvements des marchés actions de la zone d'investissement du Fonds varie dans le temps et est en permanence calibrée, à la discrétion du gérant, au gré de ses anticipations. L'équipe de gestion s'efforcera de maîtriser l'écart-type de l'écart de performance hebdomadaire du Fonds par rapport à l'indice FCI EMU 50 sur 52 semaines. Cet écart-type (dit « tracking error » ex post) peut néanmoins être supérieur à 5%, notamment du fait du rebalancement discrétionnaire entre les deux poches.

### Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans sont listés ci-après.

• **Risque de perte de capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.

- Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- Risque action : Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation des produits dérivés listés (« put ») dans l'optique de piloter les risques extrêmes du portefeuille peut limiter les gains en cas de hausse des marchés ou conduire à la perte de primes au titre de l'achat d'options si le scénario de baisse des actions ne se réalise pas.
- Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- Risque de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### Risques accessoires

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- Risque de taux : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.
- Risque lié à la gestion des garanties : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché,

l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations : sur les marchés des petites capitalisations, les volumes de transactions sont plus limités entraînant une liquidité moindre et une volatilité plus importante par rapport aux grands marchés, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### Garantie ou protection

Néant

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

## Evolution de l'encours

L'actif d'Ecofi Optim Variance s'élève à 11.2 millions d'€uros le 31 mars 2025 versus 11.4 millions d'€uros le 28 mars 2024.

Le nombre de parts C a baissé au cours de la période. Au 31 mars 2025, il s'établissait à 483 parts versus 526 parts le 28 mars 2024.

Le nombre de parts E a augmenté au cours de la période. Au 31 mars 2025, il s'établissait à 279 parts versus 151 parts le 28 mars 2024.

## Performances

Au cours de la période du 28 mars 2024 au 31 mars 2025, ECOFI Optim Variance enregistre une performance positive de :

- + 6.84% pour la part C ;
- + 6,84% pour la part E.

Ces performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM.

## Revue des marchés

Au cours du 1er trimestre, les grandes banques centrales ont laissé leur politique monétaire inchangée. Elles ont adopté un ton tantôt « colombe », tantôt « faucon », au gré de la publication des statistiques économiques, conformément à leur principe de « dépendance aux données ». La Fed s'est notamment vue doublement « piégée ». Premièrement, par une inflation s'avérant plus persistante qu'escompté sur la période. Deuxièmement, en raison de considérations méthodologiques. Il convient à cet égard de noter l'existence de deux indices de prix « concurrents » outre-Atlantique. Le CPI (Consumer Price Index) est calculé par le BLS (Bureau of Labor Statistics) et le PCE (Personal Consumption Expenditures) par le BEA (Bureau of Economic Analysis). Ce dernier constitue la cible d'inflation de la Fed. La différenciation se fait surtout au travers de leur construction. La catégorie des loyers occupe une part plus importante au sein du CPI, tandis que le PCE est un peu plus équilibré sur les autres services. En outre, les poids du PCE s'ajustent en fonction des habitudes de consommation. Ils diffèrent également dans la manière de comptabiliser l'évolution des prix de certaines catégories. Depuis 1990, les variations annuelles du CPI sont en moyenne plus élevées de ~0,5%. Or à la fin du 1er trimestre, l'écart entre le CPI cœur et le PCE cœur a été de ~1%, ce qui a considérablement perturbé la lecture de l'inflation sous-jacente pour la Fed.

La désinflation s'étant poursuivie, la BCE a quant à elle semblé se montrer plus encline à vouloir baisser ses taux et ce, dès le mois de juin. Notons par ailleurs que la Banque Nationale de Suisse a décidé, par surprise, de baisser ses taux directeurs en mars.

Après un 1er trimestre marqué par quelques accrocs dans la trajectoire de la désinflation aux Etats-Unis, les données se sont ensuite montrées plus rassurantes. L'allure des items spécifiques ayant contribué aux mauvaises surprises (frais d'assurance et de réparation automobile...) a notamment fléchi. Notons également, que la catégorie des biens durables (automobiles, produits électroniques...) a contribué à la baisse de l'inflation. La composante des « loyers » a ralenti, mais dans des proportions toutefois moindres qu'anticipé par le consensus. Une différence marquée a demeuré entre l'indice CPI et PCE.

Du côté de l'activité, des signes d'un ralentissement de la consommation des ménages américains ont commencé à se former. Ces derniers ont notamment semblé se montrer plus sélectifs s'agissant des biens durables. Les enquêtes de confiance du consommateur ont également corroboré ce phénomène. Peu à peu, la focale s'est ensuite portée sur le marché de l'emploi américain, dont les craquelures sont devenues plus visibles. La tension sur le marché du travail a considérablement diminué. L'emploi privé a ralenti et les créations de

postes dans les secteurs catégorisés comme cycliques ont été moins nombreuses. A son pic atteint en juillet, le taux de chômage se situait à 4,3%, soit une hausse de 0,6% depuis le début de l'année. Il a ensuite diminué à 4,1% fin septembre. Durant l'été, les marchés se sont même mis à craindre la possibilité d'une récession. A cet égard, rappelons que les récessions américaines sont décrétées par un comité (le NBER), que les critères sont multiples et qu'ils intègrent notamment la consommation des ménages. Les publications économiques du mois d'août, puis celles de septembre sont ensuite venues dépeindre une économie américaine toujours très résiliente. Au cours du dernier trimestre, l'activité a finalement progressé à rythme soutenu, en dépit de l'anticipation d'un ralentissement. Par ailleurs, les statistiques de l'emploi ont cessé de se détériorer.

En zone Euro, les données d'inflation ont été plus volatiles et moins rectilignes à partir du second trimestre. Le regain d'inflation observé en mai s'est notamment expliqué par des effets de base énergétiques moins favorables, mais aussi par une progression de la catégorie des services, principalement en Allemagne. Les statistiques d'évolution des salaires en zone Euro n'ont pas non plus montré de francs signes d'inflexion. Le chemin de la désinflation a toutefois été retrouvé à partir du mois de juillet, grâce à la modération des prix énergétiques et dans une moindre mesure à ceux des denrées alimentaires. Sur les derniers mois de l'année, l'inflation est néanmoins légèrement repartie à la hausse. A fin décembre, l'inflation totale est ressortie à 2,4% sur un an. L'inflation cœur à 2,7%, après une stagnation à 2,9% de mai à juillet. Si la croissance de la zone euro a été positive sur la période, celle-ci s'explique davantage par la demande extérieure nette et les dépenses gouvernementales, que par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'environnement de taux a été un vent contraire. Les données publiées en fin d'année se sont de nouveau montrées modestes, mais il convient de noter que si la France et l'Allemagne ont souffert, cela a moins été le cas de l'Espagne ou de l'Italie par exemple.

Mentionnons enfin, les éléments et événements qui sont venus se greffer dans l'intervalle, à commencer par les soubresauts politiques en France. La réaction des marchés financiers à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée fut dans un premier temps épidermique. La perspective d'un gouvernement divisé sans majorité absolue a jeté le doute sur la trajectoire du déficit, et par extension sur le coût de financement accordé à l'Etat français. Cette prime de risque supplémentaire exigée par les marchés financiers s'est ainsi exprimée au travers de l'augmentation de l'écart de rendement entre le taux à 10 ans français et le taux à 10 ans allemand. A ~0,80% juste avant le 1er tour des élections, il a ainsi été équivalent à la période d'incertitude engendrée par les présidentielles de 2017. Il convient également de noter que cet écart de rendement gravitait déjà autour de 0,50% avant l'annonce de la dissolution, soit un niveau supérieur à la moyenne antérieure, en raison de craintes concernant la soutenabilité des finances publiques françaises.

Le second tour des élections n'a finalement fait ressortir aucune majorité claire, mais sans déséquilibre important pour autant. NFP (alliance de partis de gauche) a remporté le plus grand nombre de sièges (182). Le groupe Ensemble, de la coalition présidentielle en emporte 168. Le RN (et ses alliés) ont obtenu 143 sièges. Il aura ensuite fallu attendre plusieurs mois pour qu'un nouveau premier ministre (Michel Barnier) soit nommé, puis plusieurs jours encore pour désigner un gouvernement. L'écart de taux France-Allemagne n'a, dans cet intervalle, pas franchement dévié du corridor dans lequel il évoluait depuis l'annonce de la dissolution.

L'activation du 49.3 dans le but de faire passer le budget de la sécurité sociale et la motion de censure qui s'en est suivie ont ensuite eu raison du gouvernement Barnier. En remplacement, François Bayrou a été nommé 1er ministre et a constitué son gouvernement en toute fin d'année. Dans le prolongement, l'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est accru, proche du seuil de 1%, en lien notamment avec la dégradation de la note française par Moody's.

Citons également, le symposium de Jackson Hole, intitulé : « Réévaluer l'efficacité de la transmission de la politique monétaire ». Si cet événement est avant tout un rendez-vous où sont présentés les derniers travaux universitaires sur la question, les investisseurs se sont quant à eux appesantis sur le discours de Jerome Powell, qui a implicitement confirmé l'imminence d'une première baisse de taux. Il est toutefois resté flou s'agissant de l'ampleur de ce mouvement, en indiquant notamment que la Fed ne tolérerait aucune dégradation supplémentaire du marché du travail.

Le 5 novembre dernier, Donald Trump a été élu 47ème président des Etats-Unis. Le parti Républicain n'a pas seulement gagné la présidentielle avec l'élection de Donald Trump, puisque cette victoire s'est également accompagnée par l'obtention d'une majorité au Sénat et au sein de la chambre des représentants. C'est ainsi le scénario de « vague rouge » qui s'est matérialisé. En synthèse, le programme de Donald Trump peut se décomposer en trois points : (i) des baisses de taxes pour les entreprises et les ménages, (ii) des hausses des droits de douane pour la Chine ainsi que le reste du monde et (iii) une volonté de limiter les flux migratoires. Si l'augmentation des droits de douane est un frein pour la croissance mondiale, ne serait-ce que du fait de l'incertitude qu'ils engendrent, les baisses de taxes sont aussi un accélérateur pour la croissance américaine et par contagion, celle du monde. Quant à la politique migratoire, l'effet estimé oscille entre un peu plus d'inflation et moins de croissance. Dans l'intervalle, plusieurs membres du gouvernement ont été nommé à l'instar de Scott Bessent au Trésor et Elon Musk au sein d'un nouveau département intitulé DOGE (Department of Government Efficiency).

Notons également qu'en Chine, de nombreuses mesures monétaires et budgétaires vouées à soutenir la demande interne ont été dévoilées au cours du dernier trimestre.

Si pour lutter contre l'inflation, la plupart des banques centrales ont rehaussé leurs taux, à peu près au même moment et à peu près à la même cadence, force est de constater que la situation a été plus nuancée en 2024. D'une zone à l'autre, l'inflation n'a pas été de même nature et n'a baissé pas à la même allure et la transmission du resserrement monétaire ne s'est pas fait ressentir de la même manière. Plusieurs banques centrales ont ainsi, dans ce contexte, enclenché une séquence de baisses de taux. Cela a notamment été le cas de la Banque centrale européenne, celle de Suède, du Canada ou encore de la Banque d'Angleterre. La Banque centrale américaine a finalement décidé de baisser ses taux de 0,50% lors de sa réunion du 18 septembre dernier, puis de 0,25% lors des réunions suivantes. La BCE a quant à elle baissé quatre fois ses taux directeurs, dont trois fois de manière successive. A fin décembre 2024, le taux directeur de la Fed se situe sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,75% et le taux de dépôt de la BCE à 3%.

Le 1er trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique.

Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump s'est montré moins agressif vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Mais le premier mois de l'année a coïncidé avec un autre événement, aux incidences subtiles. Sur la seule journée du 27 janvier dernier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de 589 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent néanmoins. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième est qu'il s'agit d'un outil « open source ». Autrement dit, son fonctionnement est ouvert et transparent, permettant aux utilisateurs les plus avertis de le comprendre et de le modifier. La réponse des marchés ne

s'est pas fait attendre. La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remis en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ont peu à peu créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé et les anticipations d'inflation augmentées.

Côté politique européenne, notons en février, la victoire du Chancelier en devenir allemand, Friedrich Merz, dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe avaient choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés. Plus généralement encore, de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est tour à tour le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky en direct à la télévision.

L'Allemagne s'apprête donc à investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens de réarmement s'inscrivent dans un cadre plus large de regain d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va devoir faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficacité énergétique...). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en France, en Italie ou en Espagne. Pour autant, le financement du réarmement ne devrait pas passer par des hausses d'impôts. Par ailleurs, un regain d'optimisme à l'égard du vieux continent, pourrait fléchir de nouveaux capitaux étrangers. Ces éléments mis bout à bout conduisent donc à envisager un choc de demande structurel et non pas transitoire.

L'incertitude liée à la politique de D. Trump a entraîné une nette dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué, peu importe le niveau de revenus considéré. Les électeurs démocrates sont particulièrement pessimistes, tandis que les républicains le sont un peu moins, bien que leur moral ait également commencé à baisser. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète et les données « réelles » issues de la comptabilité nationale cristallisent d'ores et déjà ces craintes. Sur les deux premiers mois de l'année, la consommation des ménages a ralenti. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semble néanmoins se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

A fin mars 2025, l'inflation totale américaine est ressortie à 2,4% sur un an et l'inflation cœur à 2,8%. En zone Euro, l'inflation totale se situe sur la même période à 2,2% ; l'inflation cœur à 2,4%.

La Banque centrale américaine a opté pour un statu quo tout au long du trimestre, tandis que la BCE a procédé à deux baisses de taux. A fin mars 2025, le taux directeur de la Fed se situe donc toujours sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,50% et le taux de dépôt de la BCE à 2,50%.

En dépit de fortes fluctuations, le taux à 10 ans américain est resté stable date à date, passant de 4,20% fin mars 2024 à 4,21% fin mars 2025. Le taux à 10 ans allemand est quant à lui passé de 2,30% à 2,74%, dans le sillage de l'annonce du plan allemand et de ses conséquences potentielles sur le couple croissance-inflation ; le 10 ans français de 2,81% à 3,45% ; le 10 ans italien de 3,68% à 3,87%. La classe d'actifs des obligations souveraines de la zone Euro ont progressé de 1,4% sur la période. Les obligations d'entreprises IG et HY ont enregistré des performances respectives de 4,2% et 7,8%. Les actions de la zone Euro affichent une hausse de 6,8%, grâce notamment à une nette surperformance vis-à-vis des autres zones géographiques en 2025. Les actions américaines ont progressé de 8,3% (en \$). Notons enfin, le recul de 14,1% des cours du pétrole.

### **Politique de gestion au cours de l'exercice**

Les actions détenues dans le portefeuille résultent du mélange de deux stratégies :  
Une stratégie indicielle calé sur l'indice FCI EMU 50.  
Une stratégie de minimum variance.

Ainsi le portefeuille cherche à réaliser une volatilité inférieure à son indice de référence. Au cours de l'exercice, la volatilité d'Ecofi Optim Variance a été de 11.31% contre 13.24% pour son indice de référence.

Les actions sélectionnées ont pour caractéristiques d'être décorrélées et moins volatiles que de l'indice FCI EMU 50. Ainsi Ecofi Optim Variance réalise généralement de meilleures performances relatives dans les périodes de baisse, alors que les périodes de rebond et surtout de fort rebond lui sont défavorables.

### **Structure du portefeuille au 31 mars 2025**

Le portefeuille se répartit en 92.2% d'actions de la zone Euro et 7.8 % de liquidés placées en cash ou OPCVM monétaire.  
Sur les instruments dérivés, une exposition de 7.2% aux marchés actions de la zone euro à travers l'achat de contrats à terme.

### **Informations relatives aux opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres et aux contrats financiers**

*1/ Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)*

Au 31/03/2025, néant.

*2/ Les contrats financiers (dérivés listés et négociés de gré à gré)*

Au 31/03/2025, néant.

### Changements intervenus en cours d'exercice

22/05/2024	Changement d'univers d'investissement.
31/05/2024	Nouvelle stratégie ISR.
30/09/2024	Mise à jour de la définition des investissements durables.
17/02/2025	Changement de fournisseur de données ESG.

### Synthèse des frais (parts C et E)

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,25%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,00%</b>	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPC</b>	<b>0,00%</b>	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,00%
<b>Total facturé au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,25%</b>	

### Evolution de la valeur liquidative

Libellé	VL au 28/03/2024	VL au 31/03/2025	Nbre de parts au 31/03/2025
Part C	21 615,38 €	23 093,29 €	483,997
Part E	125,14 €	133,70 €	279,962

### Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
ECOFI TRESORERIE - Part I	2 587 468,89	2 881 077,57
AHOLD	957 282,55	1 028 962,59
DIASORIN	962 269,41	971 107,68
ANDRITZ AG	836 490,44	921 851,06
KBC GROUP NV	875 875,32	737 832,81
COVESTRO AG	908 400,83	575 677,54
HOCHTIEF AG	699 265,11	729 939,93
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	695 943,67	730 376,74
REPLY SPA	727 867,38	674 212,58
WOLTERS KLUWER CVA	605 353,28	751 113,18

### Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellé	Devise	Quantité	Valeur boursière	% de l'actif net
ECOFI TRESORERIE I	€uro	70	813,548.40 €	7,25

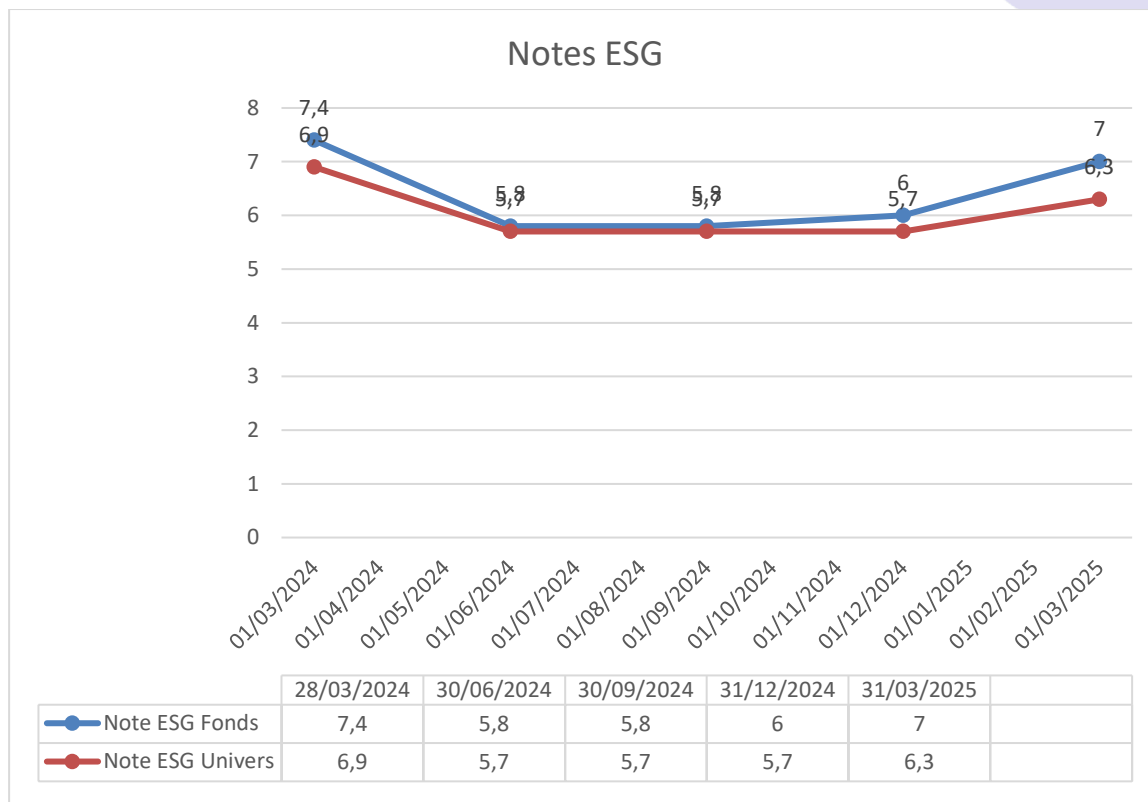
### Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 31/03/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 5,8 et 7,4. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel : L’OPC a pour objectif de réaliser, sur l’horizon de placement recommandé (5 ans) et selon une approche ISR, une performance équivalente à celle de l’indice FCI EMU 50, avec une volatilité annualisée inférieure à 80% de celle de cet indice.

Pour l’analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l’univers investissable : la note ESG de l’OPC doit être supérieure à la note de l’univers d’investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L’ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

[http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code\\_de\\_transparence.pdf](http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf).

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d’investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l’article 8 du Règlement SFDR.

### Règlement « Taxonomie »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 9,2% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

### Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice, le FCP a eu pour objectif d'exercer le plus souvent possible les droits de vote dont il disposait dans l'intérêt des porteurs. Sur la période du 28/03/2024 au 31/03/2025, 68 assemblées générales ont été concernées.

Dans la majorité des cas, ces droits ont été exercés par vote par correspondance des résolutions présentées à l'assemblée.

### Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2024 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2024	Montant (en k€)	Bénéficiaires
<b>Total</b>	<b>6 047</b>	<b>68</b>
<i>Dont fixe</i>	<i>5 144</i>	<i>68</i>
<i>Dont accessoires</i>	<i>177</i>	<i>67</i>
<i>Dont variable</i>	<i>726</i>	<i>61</i>

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

### Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPCVM.

### Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

### Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

### Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

### Information sur les critères ESG et les risques en matière de durabilité

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)) et figureront dans le rapport annuel. Il est précisé que l'équipe ISR d'ECOFI Investissements se fonde sur les critères utilisés par MSCI ESG Research dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. MSCI ESG Research est une agence de notation ESG.

Le Règlement SFDR, règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication des informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, requiert la publication d'informations sur la prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

Le Règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits « article 8 ») ;
- les produits qui ont un objectif d'investissement durable (produits dits « produits dits « article 9 ») ;
- les produits qui ne privilégie pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact (produits dits « article 6 »).

L'OPC fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et prend en compte les risques en matière de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance de l'OPC. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de sa méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME : la société de gestion a développé sa propre méthodologie d'analyse et de notation, PRISME. Cette méthodologie propriétaire repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une sélection des émetteurs selon leur note PRISME qui inclut surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 9 critères à fort impact ESG. La description détaillée de la méthodologie PRISME est disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- la politique d'engagement : la société de gestion met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur

d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;

- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion ECOFI publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé ;
- le niveau d'alignement avec 5 ODD des Nations Unies : la société de gestion intègre dans son reporting d'impact le niveau d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de développement durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par les Nations Unies.

Les risques de durabilité peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

L'OPC prend en compte les 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et inclut également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte est notamment réalisée au travers :

- de la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- des six indicateurs d'impact ESG : l'alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050, la responsabilité fiscale, la variation d'emplois, le partage de la valeur économique, la représentativité des femmes dans l'encadrement et les émissions de gaz à effet de serre ;
- de l'alignement des portefeuilles avec 5 ODD définis par les Nations Unies : Ecofi investissements suit le niveau d'alignement des portefeuilles avec l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ;
- de la politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
  - suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
  - dialogue avec les sociétés détenues ;
  - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
  - coopération avec les autres actionnaires ;
  - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
  - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement ;
- du respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.
- du calcul du pourcentage d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par l'ONU : la santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité entre les sexes (ODD 5), l'énergie propre et un coût abordable (ODD 7), le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

### Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

**La taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



**Dénomination du produit :**  
ECOFI OPTIM VARIANCE

**Identifiant d'entité juridique :**  
969500DQ519IJ2D3030

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___%  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et sociales durables ayant un objectif (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 78,70%  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objet social</b> : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit financier a continuellement promu, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques à travers l'application du processus de sélection des émetteurs, le processus ISR Impact, qui conduit à sélectionner les émetteurs qui s'efforcent d'atteindre un triple équilibre entre la préservation de l'environnement (E), l'équité sociale (S) et la bonne gouvernance (G).

Ces caractéristiques ont influencé de façon significative la sélection des instruments dans lequel le produit financier investit car le produit a cherché, tout au long de l'exercice, à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

Le processus ISR Impact appliqué au produit financier tout au long de l'exercice s'articule autour des trois principes suivants

- Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles :

Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, la fabrication des pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole.

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG :

La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe ». L'équipe ISR se fonde sur les critères d'évaluation utilisés par Moody's ESG Solutions dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance pour noter la performance ESG des émetteurs. Cette note ESG est obtenue selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs et se compose comme suit :

- une note ESG qui représente 70% de la note finale. Au sein de cette note ESG, les domaines E, S et G sont équipondérés ;
- une note dite "Touche Ecofi" qui représente 30% de la note ESG finale et qui donne une importance particulière aux critères suivants : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale, non-discrimination.

La note ESG finale permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée.

Le produit peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 9 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des OPC externes ou des émetteurs non notés selon leur performance ESG.

- Gestion des émetteurs controversés :

Les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 en fonction de leur impact et sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise.

Le produit financier ne peut pas investir dans des titres d'Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie et dans des titres d'émetteurs impliqués dans des controverses ESG de niveau 5.

Après l'application des trois filtres susvisés, 20% minimum des émetteurs de l'univers d'investissement initial sont exclus, étant rappelé que les obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, le produit financier intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement du produit financier.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales reposent sur l'application du processus ISR Impact qui conduit à sélectionner les émetteurs sur la base de leurs performances ESG.

La notation ESG des émetteurs basée sur une approche « best in universe » vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille est de 90% minimum de l'actif net, hors des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires.

Sur la base du processus ISR Impact, un score ESG global et par domaine E, S et G, (compris entre 1 et 10) est attribué au produit financier et à son univers d'investissement. Cette note est obtenue selon une approche en amélioration de note. Sur la période de référence, le score ESG du produit financier est supérieur à celui de son univers d'investissement. La note ESG du produit financier est de 7,35 et celle de son univers d'investissement de 6,93.

Par ailleurs, le produit financier intègre, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval). Sur la période de référence, le produit financier a une intensité

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont prises en compte.

carbone inférieure à celle de son univers d'investissement 1236,79 tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1361,32 tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Pour plus d'informations sur les indicateurs d'impact ESG du produit financier, merci de consulter la fiche reporting du produit financier disponible sur notre site internet.

○ ***et par rapport aux périodes précédentes ?***

Sur la période de référence précédente, la note ESG du produit financier était également supérieure à celle de son univers d'investissement (7,08 contre 6,73 sur 10).

Son intensité carbone était également inférieure à celle de son univers d'investissement (1189,30 tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1407,52 tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et environnemental, à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 78,70% de l'actif net du FCP.

Selon la définition retenue par Ecofi Investissements, est considéré comme un investissement durable, un investissement qui répond à au moins une des caractéristiques suivantes :

- un investissement dans en titres d'émetteurs « thématiques », c'est-à-dire un émetteur qui génère au moins 25 % de son chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin ;
- un investissement en titres d'émetteurs « solidaires » ayant obtenu l'agrément ESUS ou répondant à l'article 2(17) du règlement SFDR ;
- un investissement en titres d'émetteurs dits « alignés » avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE, en fonction de la méthodologie d'ISS ESG ;
- un investissement en obligations « vertes » ou « à utilité sociale » : green bond ou social bond ou sustainability bond, certifiés avec le standard de l'ICMA.

Ces investissements durables contribuent à la réalisation de l'objectif d'investissement durable au travers de l'application d'un processus de sélection des émetteurs, le processus ISR Impact, qui conduit à sélectionner les émetteurs sur la base de leur performance ESG. Le processus ISR Impact repose sur les trois principes suivants :

- une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles et l'exclusion des paradis fiscaux;
- une sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs en surpondérant les quatre critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination) ;
- une politique de gestion des controverses évaluées en fonction de leur impact sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise.

L'application du processus ISR Impact conduit à réduire l'univers d'investissement initial du produit financier d'au moins 20%.

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont une activité économique considérée comme durable sur le plan environnemental car ils contribuent substantiellement à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux et ne causent pas de préjudices importants à ces objectifs.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables du produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social car le profil ESG des émetteurs sélectionnés est évalué à travers différentes approches suivantes :

- l'application du processus ISR Impact qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur performance ESG établie selon la méthode I-Score et la gestion des controverses ;
- la prise en compte de l'intensité carbone dans les objectifs de gestion ;
- la prise en compte des principales incidences négatives ;
- la politique d'engagement à travers le vote en assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte à travers l'application du processus ISR Impact (analyse de la performance ESG, exclusions sectorielles et normatives et gestion des controverses), la politique d'engagement, les six indicateurs d'impact ESG et la prise en compte de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier.

### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans le processus ISR Impact appliqué au produit financier.

Les notes ESG des émetteurs prennent en compte le respect de ces standards et le principe de gestion des controverses exclut les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Ce produit financier a pris en compte 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte a été réalisée au travers de :

#### **Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



- (i) le processus ISR Impact qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- (ii) les six indicateurs d'impact ESG :
- alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050 : analyse du niveau d'alignement des portefeuilles avec le scénario climatique 1,5°C ;
  - responsabilité fiscale : évaluation de la présence des émetteurs et sa justification dans des centres financiers « offshore » ;
  - variation d'emplois ;
  - partage de la valeur économique : partage de la valeur économique avec les salariés d'une part (masse salariale) et les actionnaires d'autre part (dividendes versés) ;
  - représentativité des femmes dans l'encadrement : au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, profiter pleinement de tous les talents pour augmenter la performance ;
  - émissions de gaz à effet de serre : calcul des émissions de gaz à effet de serre (empreinte et intensité carbone) du portefeuille.
- (iii) La politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
- suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
  - dialogue avec les sociétés détenues ;
  - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
  - coopération avec les autres actionnaires ;
  - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
  - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.
- (iv) Le respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.<

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur [https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences\\_042021.pdf](https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf)



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

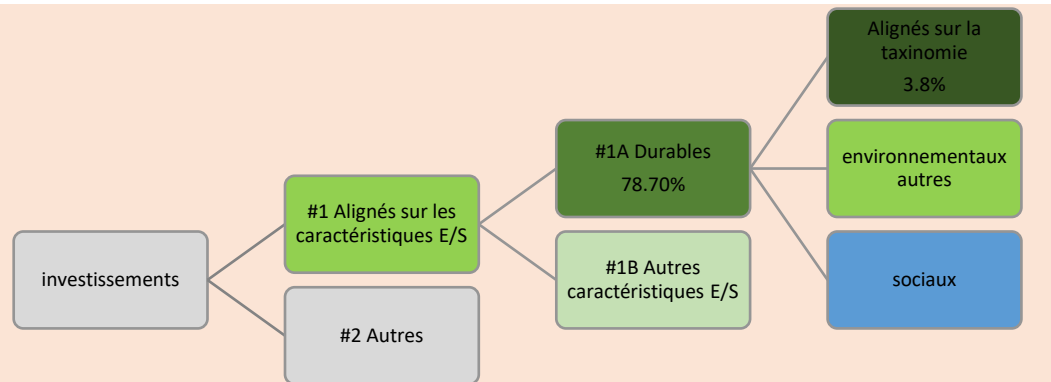
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financier au cours de la période du 28/03/2024 au 31/03/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ECOFI TRESORERIE - Part I	OPC, Liquidités & Autres	9,43	GERMANY
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Industrials	3,48	GERMANY
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS	Financials	2,77	FRANCE
ACCOR	Consumer Discretionary	2,74	NETHERLANDS
FERRARI NV	Consumer Discretionary	2,58	GERMANY
SAP SE	Information Technology	2,46	FRANCE
PUBLICIS GROUPE	Communication Services	2,45	GERMANY
CONTINENTAL	Consumer Discretionary	2,29	ITALY
BUZZI UNICEM SPA	Materials	2,29	OPC, Liquidités &
Cash EUR - 00500031585	OPC, Liquidités & Autres	2,16	Autres
DANONE	Consumer Staples	2,10	FRANCE
KBC GROUPE	Financials	1,93	BELGIUM
ESSILORLUXOTTICA	Health Care	1,87	FRANCE
ERSTE GROUP BANK AG	Financials	1,85	AUSTRIA
ALLIANZ	Financials	1,7	GERMANY



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ○ Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Financials	22,56
Industrials	17,63
OPC, Liquidités & Autres	12,33
Consumer Discretionary	12,08
Consumer Staples	7,97
Materials	7,72
Information Technology	7,70
Communication Services	7,17
Health Care	3,46
Utilities	1,39



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE à hauteur de 3.8% de son actif net.

### ○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui :

Dans le gaz fossile

dans l'énergie nucléaire

Non

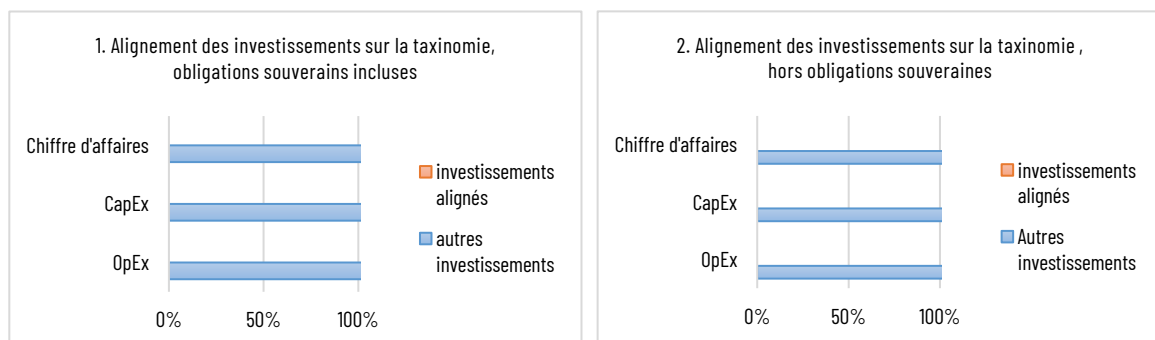
**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Des données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles au cours de la période de référence.

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie de l'UE n'étaient pas disponibles sur les périodes de référence précédentes.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE à hauteur de 3.8% de son actif net. L'analyse a porté sur 75.8% du portefeuille. Le reste des investissements durables n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?**

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements répondant à des objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le produit financier a réalisé des investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou non. Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, en titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et de liquidités.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les indicateurs de durabilité sont continuellement mis à disposition des équipes de gestion avec l'outil interne RISE.

Ces indicateurs sont surveillés par l'équipe ISR et contrôlés à trois niveaux :

- Au premier niveau, l'équipe ISR contrôle la notation des émetteurs et les indicateurs d'impacts dans l'outil interne dédié à la notation ESG, RISE. Sur une base mensuelle, l'équipe ISR actualise Les notations ESG des entreprises, leur niveau d'implication dans des controverses ESG et dans les secteurs exclus. Ce contrôle est réalisé sur une base semestrielle pour les émetteurs souverains.
- Au deuxième niveau : le Service contrôle et reporting s'assure, au quotidien, que les portefeuilles respectent le filtre ISR et l'intensité du filtre appliquée et signale les éventuels dépassements.
- Au troisième niveau : l'équipe en charge du Contrôle interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

Par ailleurs, Ecofi investissement a mis en place une politique d'engagement qui se réalise à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sur la prise en compte des enjeux ESG. La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

#### **○ En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

#### **○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

#### **○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

#### **○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

**Les indices de références** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.